



# Coopérative de santé de la MRC de Charlevoix

## DÉCLARATION D'INTENTION ET ENGAGEMENT PRÉCONSTITUTIF

ENTRE :

Nom de la personne ou de la société : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code postal : _____ N° de tél. à la résidence : _____
N° de tél. au travail : _____ N° de téléc. : _____
Courriel : _____
Nom du médecin de famille : _____ Nombre d'enfants de 17 ans et moins : _____

Ci-après appelé « le futur usager »,

ET :

Le comité provisoire à la constitution d'une coopérative de solidarité ayant pour objectif la mise en place d'un réseau de services de proximité en soins de santé,

Ci-après appelé « le comité provisoire ».

**ATTENDU QUE** les futurs usagers envisagent la constitution d'une coopérative de Solidarité dont l'objet sera d'exploiter une entreprise en vue de fournir des biens et des services à ses membres utilisateurs dans le domaine de la santé ou toute autre activité connexe tout en regroupant des personnes ou sociétés ayant un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte du présent objet;

**ATTENDU QU'**un comité provisoire a été formé pour l'évaluation et la réalisation, le cas échéant, de ce projet;

**ATTENDU QUE** la Coopérative, si elle est constituée, ne sera liée par le présent contrat que si elle le ratifie dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent sa constitution;

**ATTENDU QUE** les membres du comité provisoire, dont les signataires des présentes, n'agissent que dans l'intérêt d'une coopérative à être constituée.

Les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

1. Le futur usager est intéressé à devenir membre de la Coopérative à être constituée et il s'engage à verser la somme de \_\_\_\_\_ dollars (\$) au comité provisoire, à être déposée et gardée par ce dernier dans un compte de réserve à la MRC de Charlevoix;
2. Advenant la constitution de la Coopérative, les sommes déposées seront imputées au paiement des parts que le futur usager devra souscrire et payer pour devenir membre de cette Coopérative, conformément aux règlements à être adoptés lors de l'assemblée générale d'organisation;
3. Le futur usager accepte qu'en cas de non-réalisation du projet, les sommes déposées lui soient remboursées;
4. Les parties conviennent que les membres du comité provisoire, dont les signataires aux présentes, n'encourent aucune responsabilité personnelle par la suite ou en relation avec le présent engagement, et ce, même si la Coopérative n'est pas constituée, ou même si une fois constituée, elle n'assume pas les droits et obligations du comité provisoire relativement au présent engagement.

Signée à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2009

Le futur usager,

\_\_\_\_\_

Le comité provisoire,

\_\_\_\_\_

Représentant pour le comité provisoire

Réservé à l'administration	
Somme payée	_____ \$
Argent	<input type="checkbox"/>
Chèque	<input type="checkbox"/>
Signature	
Date : 2009 - -	

Vous pouvez retourner votre déclaration d'intention et d'engagement et votre paiement, s'il y a lieu, à l'adresse suivante : MRC de Charlevoix, 4, Place de l'Église, local 201, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1T2 ou par télécopieur : 418 435-2666. Vous pouvez aussi vous procurer ce formulaire par Internet : [www.cld-charlevoix.org](http://www.cld-charlevoix.org) et le retourner à l'adresse ci-dessus.